



## Termes et conditions de location

- I. Le **Locataire** déclare avoir visité le **Studio [Z]**, avoir été informé des équipements techniques qui y sont disponibles et avoir pris connaissance du document *Termes et conditions de location*. Le paiement des frais de location confirme qu'il est pleinement satisfait des termes et conditions de location et qu'il connaît les particularités et les activités autorisées dans le **Studio [Z]**.
  - II. Les tarifs de location du **Studio [Z]** sont établis en fonction du type d'activité qui tient le **Locataire**, de même que la période de la journée durant laquelle la réservation est faite : cours individuels ou de groupe, répétitions, productions privées, séances photos, auditions ou une activités spéciales. Les tarifs en vigueur sont ceux affichés sur le site [www.zogma.ca](http://www.zogma.ca).
  - III. Avant d'accéder au **Studio [Z]**, le **Locataire** qui souhaite réserver pour une période de dix (10) heures ou moins doit acquitter, au moment de la réservation, la totalité de sa facture de location.
  - IV. Avant d'accéder au **Studio [Z]**, le **Locataire** qui souhaite réserver pour une période de plus de dix (10) heures doit verser, au moment de la réservation, un dépôt de sécurité équivalent à trente-cinq pourcent (35%) du montant total de sa facture de location.
  - V. Le **Locataire** qui réserve de façon régulière le **Studio [Z]** peut bénéficier d'un compte-client. Il dispose alors d'un délai de trente (30) jours suivant la réception de sa facture de location afin d'acquitter celle-ci.
  - VI. Des intérêts de 1.5% par mois (18% par année) seront appliqués sur toute facture impayée après l'échéance de trente (30) jours.
  - VII. Le **Locataire** peut acquitter sa facture par chèque tiré sur un compte corporatif, par virement bancaire ou par carte de crédit. Les chèques personnels ne sont pas acceptés.
  - VIII. Des frais de cinquante dollars (50\$) sont applicables pour tout chèque sans provision.
  - IX. Après réception de son paiement, le **Locataire** recevra par courriel un code numérique unique de quatre (4) à six (6) chiffres lui donnant accès au **Studio [Z]**.
  - X. Sous toute réserve, il sera possible au **Locataire** qui a acquitté sa facture de modifier son horaire de réservation. Une telle modification entraînent toutefois un frais administratif de un dollar (1.00 \$) par heure modifiée. Cependant, toute réservation déjà entamée est considérée comme ayant été utilisée.
  - XI. Toute annulation d'une réservation par le **Locataire** entrainera un frais administratif équivalente à vingt-cinq pourcent (25%) du montant total de la location. Toutefois, le **Locataire** qui le désire pourra obtenir une crédit équivalent à quatre-vingt-dix pourcent (90%) du montant total de sa location, crédit dès lors applicable à ses prochaines locations. Ce crédit sera valide pour une période de 365 jours à partir de la date de la demande du dit changement et ne sera pas remboursable.
  - XII. Les réservations non-utilisées sont non-remboursables.
  - XIII. Le **Studio [Z]** est loué tel quel et aucun changement aux infrastructures et aux équipements n'est autorisé.
  - XIV. Le **Locataire** doit laisser le **Studio [Z]** dans le même état où il se trouvait au début de son utilisation et doit replacer le mobilier à l'endroit où il était originalement.
  - XV. Tout retard causé par un **Locataire** au locataire suivant, dû au rangement du local, de son matériel ou pour toute autre raison, entrainera une pénalité de dix dollars (10.00 \$) sans autre préavis.
  - XVI. Le **Locataire** ne peut exécuter d'actes ou exercer d'activités susceptibles d'endommager **Studio [Z]** et/ou les locaux ou les installations adjacentes.
  - XVII. Le **Locataire** assume la responsabilité de tout bris survenant au système de sonorisation et/ou à tout autres équipements appartenant au **Studio [Z]** et dû à une utilisation fautive ou abusive.
  - XVIII. Le **Locataire** doit immédiatement aviser le responsable des locations du **Studio [Z]** lorsqu'il constate le bris ou le mauvais fonctionnement du système de sonorisation et/ou des équipements. À défaut de prévenir immédiatement le responsable des locations, le **Locataire** pourrait être tenu responsable de tels bris ou défauts.
  - XIX. Le **Locataire** qui souhaite laisser des équipements dans l'espace du **Studio [Z]** doit en aviser le responsable des locations au moment de la réservation.
  - XX. Le **Locataire** dégage le **Studio [Z]** de toute responsabilité civile en cas de blessure, de même que de toute responsabilité en cas de vol ou de bris de ses équipements à l'intérieur de **Studio [Z]**.
  - XXI. Il est strictement défendu de fumer dans le studio.
  - XXII. Il est strictement interdit de consommer des boissons alcooliques ou de manger à l'intérieur du **Studio [Z]**. Il est permis de consommation de breuvages non alcooliques et de manger dans l'aire de repos prévu à cet effet.
  - XXIII. La capacité maximale du **Studio [Z]** est fixée par règlement municipal à 22 personnes.
  - XXIV. Le **Locateur** se donne le droit d'annuler toutes réservations si le **Locataire** ne respecte pas les termes et conditions de location du **Studio [Z]**.
- Le Locataire déclare avoir pris connaissance des dispositions de la présente convention et déclare avoir compris les obligations afférentes. Le Locataire reconnait et accepte d'être lié par toutes et chacune des dispositions stipulées ci-haut.**